

# Outil de définition des enjeux agricoles dans un SCoT

Une première approche du territoire pour prioriser et territorialiser les enjeux agricoles à l'échelle d'un Schéma de Cohérence Territoriale

## Vous êtes une collectivité ou un bureau d'études ?

- ◆ A partir de données statistiques et cartographiques librement accessibles
- ◆ Des indicateurs et des enjeux adaptés au contexte ligérien
- ◆ Des propositions d'actions concrètes pour votre territoire

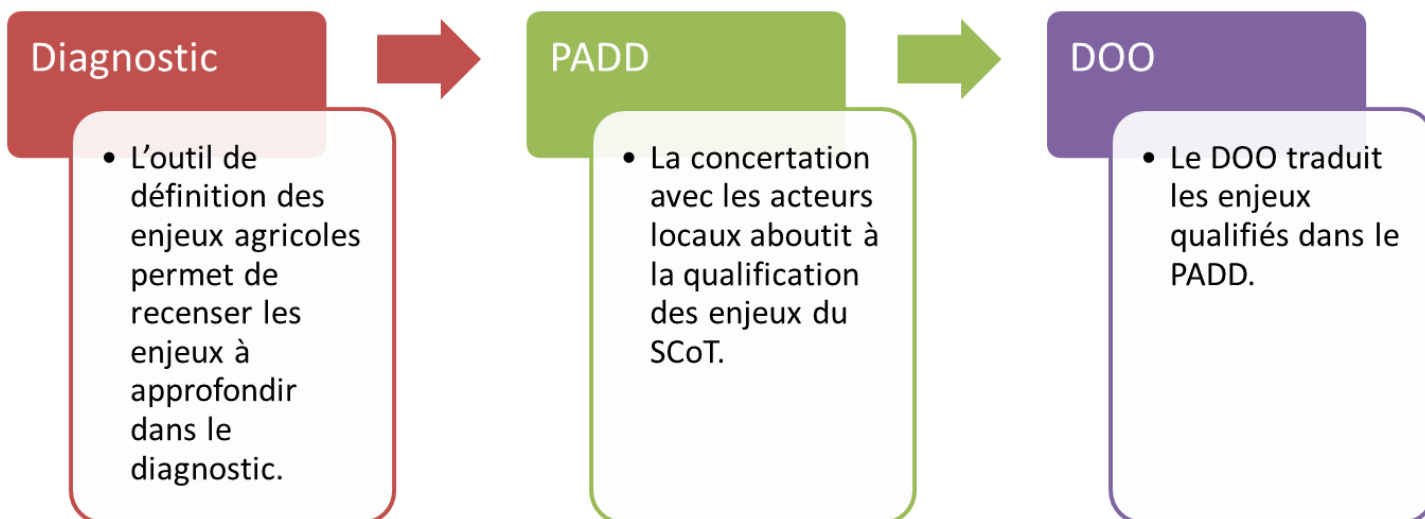
## Ce guide est un outil préalable au diagnostic agricole et à sa traduction dans le SCoT

- ◆ Il vous fournit les premiers éléments pour mettre en place la concertation avec les acteurs locaux (agriculteurs, environnementalistes...), composante essentielle du partage de diagnostic du territoire.
- ◆ Les indicateurs présents dans ce guide ont été choisis pour leur simplicité, ils ne remplacent pas un diagnostic approfondi sur le foncier et l'activité agricole élaboré à partir de sources de données complémentaires.
- ◆ Cet outil permet d'orienter le cahier des charges d'un diagnostic agricole approfondi.
- ◆ L'étape suivante consiste à déterminer les orientations du PADD et à les décliner dans le DOO.

## Table des matières

1 <sup>ère</sup> étape : Elaboration du zonage	2-3
2 <sup>ème</sup> étape : Renseignement des indicateurs	4-14
3 <sup>ème</sup> étape : Priorisation et territorialisation des enjeux	15
Liste des acronymes	16

## Positionnement de l'outil dans l'élaboration du SCoT



## 1<sup>ère</sup> étape : Elaboration du zonage

Le zonage s'effectue à une échelle entre le 1/25 000<sup>ème</sup> et le 1/50 000<sup>ème</sup> à partir d'éléments paysagers et géographiques sous Système d'Information Géographique (SIG). Les aires urbaines permettent de déterminer la proximité urbaine. La fonction dominante de l'espace est analysée à partir de l'occupation du sol : surface artificialisée, surface boisée ou agricole.

Chaque zone se caractérise par son paysage, sa proximité urbaine et la fonction dominante de son espace.

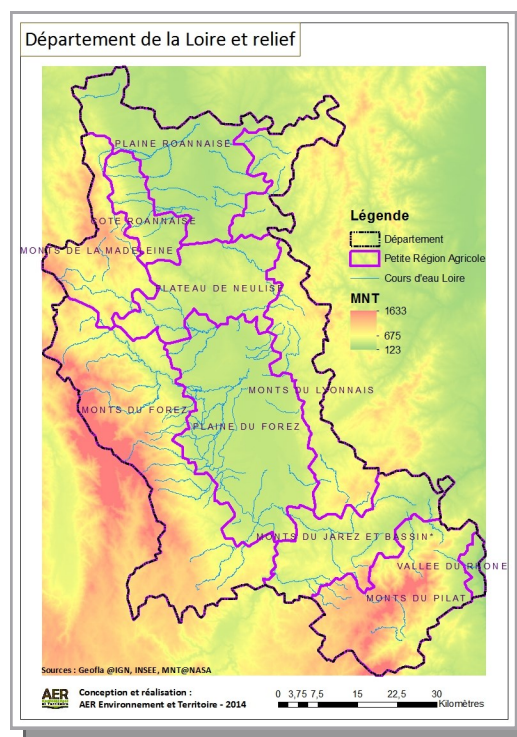
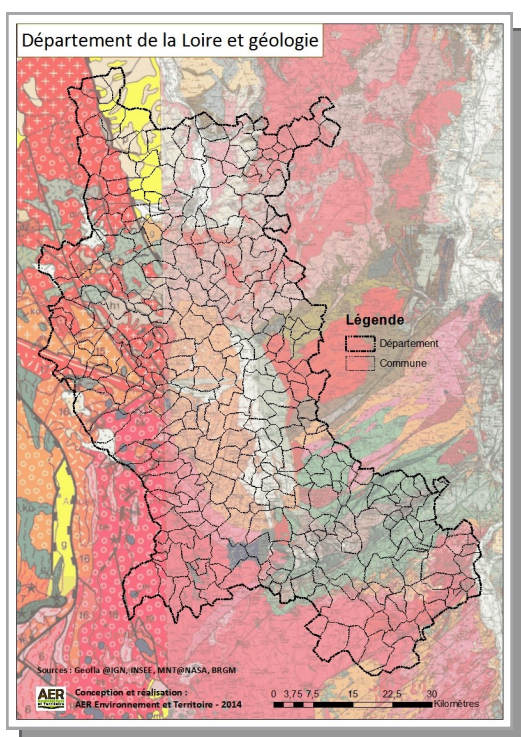
Pour caractériser le paysage, la photographie aérienne et le relief sont les éléments les plus représen-

Paysage	Proximité urbaine	Fonction dominante de l'espace	Orientation agricole	Autres...
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plaine</li> <li>• Coteaux</li> <li>• Monts</li> <li>• Vallée</li> <li>• Plateau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Urbaine</li> <li>• Périurbaine</li> <li>• Rurale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agricole</li> <li>• Forestière</li> <li>• Paysagère et/ou environnementale</li> <li>• Économique et/ou résidentielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mosaïque de cultures</li> <li>• Zone de polyculture – élevage</li> <li>• Zone de cultures spécialisées (viticulture, arboriculture...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déprise ou dynamisme agricole</li> <li>• Fort potentiel agricole</li> <li>• Précarité foncière, zone enclavée...</li> </ul>

Le paysage, la proximité urbaine et la fonction dominante de l'espace sont les composantes essentielles du zonage.

On peut affiner la description des zones avec l'orientation et la dynamique agricole, la pression foncière ou encore des caractéristiques environnementales.

Ces éléments sont alors issus de la concertation avec les acteurs locaux ou de données cartographiques complémentaires comme les zones vulnérables, les zonages de protection environnementaux ou patrimoniaux...



### Sources de données nécessaires au zonage

Commune, MNT, ortho photographie aérienne ([ign.fr](http://ign.fr))

Cours d'eau ([sandre.eaufrance.fr](http://sandre.eaufrance.fr))

Petite région agricole ([insee.fr](http://insee.fr))

Ligne de crête sur carte géologique image de la France au 1/50 000ème ([Flux WMS, geoservices.brgm.fr/geologie](http://flux.wms.geoservices.brgm.fr/geologie))

Corine Land Cover ([sivut.org](http://sivut.org)) et/ou Aire urbaine ([georhonealpes.fr](http://georhonealpes.fr)) et/ou Registre Parcellaire Graphique (RPG\_2012\_42, [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr))

## 2<sup>ème</sup> étape : Renseignement des indicateurs par zone

Les indicateurs se calculent sur chaque zone en sommant les données communales, cantonales ou des EPCI.

Un tableur est à votre disposition pour faciliter le calcul des indicateurs à partir de variables qui peuvent être démographiques (D), résidentielles (R) ou territoriales (T).

Toutes les variables nécessaires au calcul des indicateurs sont disponibles sur les sites internet détaillés ci-contre.

### Données INSEE :

<http://www.insee.fr/fr/>

Des bases de données communales sont téléchargeables dans Base de données > Données locales > Données détaillées localisées :

- ◆ Conditions de vie - société > Logement > Population et logement
- ◆ Population > Évolution et structure de la population
- ◆ Services - Tourisme- Transport > Tourisme

### Données principales agricoles :

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010/>

Des indicateurs sont téléchargeables dans 'Cartes interactives' par sélection géographique :

- ◆ Part de surface irriguée en 2010,
- ◆ Superficie Agricole Utilisée en 2000 et 2010,
- ◆ Nombre d'exploitations en 2000 et 2010,
- ◆ Superficie Toujours en Herbe en 2010,
- ◆ Part des chefs d'exploitation de moins de 40 ans...

D'autres données sont issues des tableaux dans 'Résultats - Données chiffrées' :

- ◆ Principaux résultats par commune ou par canton
- ◆ Exploitations agricoles et superficie agricole utilisée par orientation technico-économique
- ◆ Exploitations agricoles et superficie agricole utilisée par âge du chef d'exploitation ou du premier coexploitant

### Données agricoles détaillées :

<https://stats.agriculture.gouv.fr/disar/>

Données en ligne > Rubriques > Sources pluri-thématiques (Recensements agricoles, enquête structure des exploitations, statistique agricole annuelle) : Sous-rubriques > Recensements agricoles : Sous-rubriques > Recensements agricoles (1970, 1979, 1988, 2000, 2010) : Sous-rubriques > Données par zone : Sous-rubriques > Recensements agricoles - Canton : Tableaux > diversification, signes de qualité, circuits-courts en 2010 : Naviguer

### Données cartographiques :

- ◆ BD ORTHO 5M de la Loire, communes, BDALTI (MNT) : <http://professionnels.ign.fr>

- ◆ Corine Land Cover (CLC 2006 et CLC 2000 révisée) : <http://sd1878-2.sivivt.org>

- ◆ RPG 2012 (contours des îlots culturaux et leur groupe de cultures majoritaire) : <http://www.data.gouv.fr/fr>

- ◆ Éléments engagés en MAET surfacique, PHAE et CAB, MAB et SAB, réservoirs et corridors de biodiversité de la Trame Verte et Bleue, zones prioritaires pesticides CROPPP... : <http://www.georhonealpes.fr>

- ◆ Zones vulnérables et Bd Carthage cours d'eau : <http://www.sandre.eaufrance.fr>

- ◆ Carte Nature Paysage et Biodiversité en Rhône Alpes (zonage de protection) : <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/services>

- ◆ Zonages environnementaux : [inpn.mnhn.fr](http://inpn.mnhn.fr)

### Tables complémentaires à lier aux communes :

- ◆ Risque par commune de la Loire : <http://macommune.prim.net/gaspar/risque.php?departement=42>

- ◆ Aires et produits AOC/AOP : <http://www.data.gouv.fr>

- ◆ Liste des captages prioritaires : [http://www.deb.developpement-durable.gouv.fr/telechargements/ouvrages\\_grenelles.php](http://www.deb.developpement-durable.gouv.fr/telechargements/ouvrages_grenelles.php)

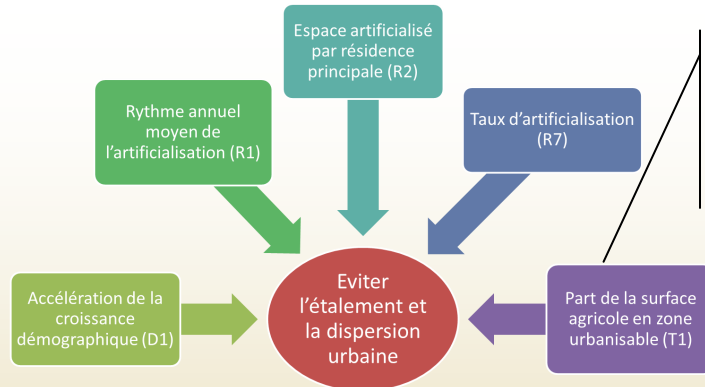
# Enjeu 1 : Eviter l'étalement et la dispersion urbaine

L'artificialisation des sols ponctionne prioritairement le foncier agricole.

## Que faire ?

### Dans le DOO :

- chiffrer un objectif de réduction de la consommation des sols
- limiter la surface urbanisable en habitat et zones d'activités (Scot Sud Loire, 2013)
- cartographier des limites à l'urbanisation (Scot Pays de Rennes, 2007)
- définir des densités d'habitat minimales (Scot Métropole Savoie, 2012)
- inciter au renouvellement urbain avec le DPU, un objectif de mobilisation du bâti existant
- établir un échéancier d'urbanisation (ZAD)...



La part de surface agricole en zone urbanisable n'est disponible qu'avec les documents d'urbanisme numérisés.

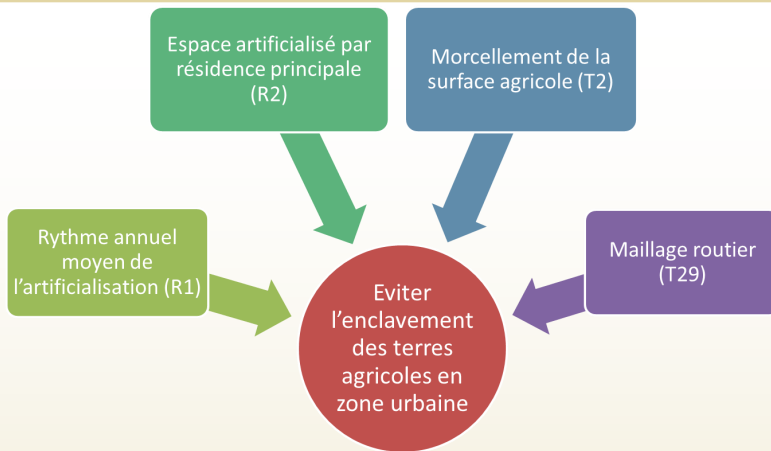
Chaque indicateur doit être calculé pour lui affecter sa 'couleur' verte, orange ou rouge.



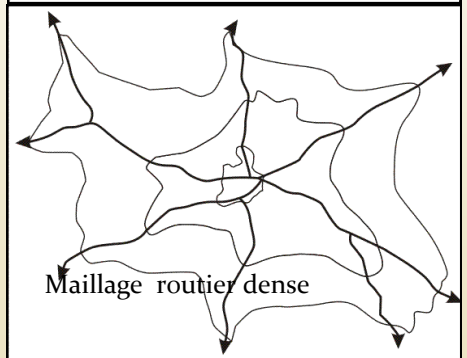
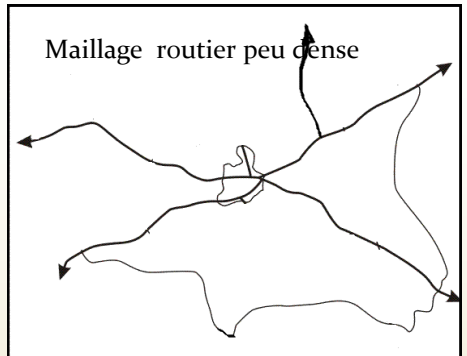
Explication	Formule	Indicateur	Unité	Pression à surveiller		
				Faible pression	Forte pression	
Si la croissance démographique s'accélère, l'artificialisation est susceptible d'accélérer.	$(Population2009/Population1999)^{1/10} - 1 / [(Population1999/Population1990)^{1/9} - 1]$	D1	%	< 100%	[100% - 200%]	> 200%
Le rythme d'artificialisation des sols est un indicateur de pression sur la consommation du foncier agricole qui reste sa principale source. L'évolution de l'artificialisation à partir de Corine Land Cover est rapportée à l'année.	Taux d'évolution annuel moyen de l'artificialisation = $(Surf. \text{artificialisée } 2006 / Surf. \text{artificialisée } 2000)^{1/6} - 1$	R1	%	< 0,4%	[0,4% - 0,7%]	> 0,7%
L'artificialisation doit être rapportée à la démographie pour détecter les excès. Nous privilégions l'artificialisation, plutôt que la surface de construction, pour prendre en compte les infrastructures et zones d'activités et la résidence principale, plutôt que la population, car la taille des ménages est plus élevée en milieu rural.	Surface artificialisée 2006 / Résidences principales 2009	R2	m <sup>2</sup> / résidence principale	< 1000	[1000 - 1300]	> 1300
Le taux d'artificialisation des sols reflète l'étalement urbain déjà réalisé.	Surface artificialisée 2006 / Superficie de la zone	R7	%	< 4%	[4% - 8%]	> 8%
Les surfaces agricoles en zone urbaine vont disparaître très prochainement.	Somme des surfaces RPG 2012 en zone urbaine/ somme des surfaces RPG 2012 des communes avec document d'urbanisme	T1	%	< 3%	[3% - 5%]	> 5%

## Enjeu 2 : Eviter l'enclavement des terres agricoles

La forme de l'artificialisation des sols peut entraver le fonctionnement des exploitations.



Cet indicateur est renseigné à partir de la voirie et des modèles suivants :



### Que faire ?

#### Dans le DOO :

- limiter les voiries nouvelles et mettre en place une obligation de continuité urbaine bâtie
- réaliser un diagnostic agricole préalable pour prendre en compte les déplacements agricoles dans le PLU ou le PDU
- adapter les axes de circulation aux engins agricoles (Scot Des Rives du Rhône, 2012)
- interdire ou limiter les constructions dans les hameaux à vocation agricole (Scot de Montpellier, 2010)...

**En plus :** mettre en place des aides au désenclavement et/ou aux échanges amiables de foncier agricole...

Explication	Formule	Indicateur	Unité	Pression à surveiller		
				Faible pression	Forte pression	
L'artificialisation peut entraîner des coupures sur les exploitations agricoles.	Voir page 5	R1	Voir page 5			
Les excès d'artificialisation engendrent des dysfonctionnements sur les exploitations.	Voir page 5	R2	Voir page 5			
Plus les îlots sont de faible surface, plus le parcellaire est morcelé et difficile à exploiter.	Moyenne des surfaces des entités RPG sous SIG	T2	hectares	>5	[3 - 5]	<3
La densité du maillage routier engendre le morcellement des îlots et des problèmes de circulation des animaux et des engins agricoles.	Observation du maillage routier ( <i>indicateur subjectif</i> )	T29	Niveau d'intensité	PEU DENSE		DENSE

## Enjeu 3 : Préserver les surfaces agricoles stratégiques

Certaines surfaces ont un rôle prépondérant pour la fonctionnalité des exploitations.

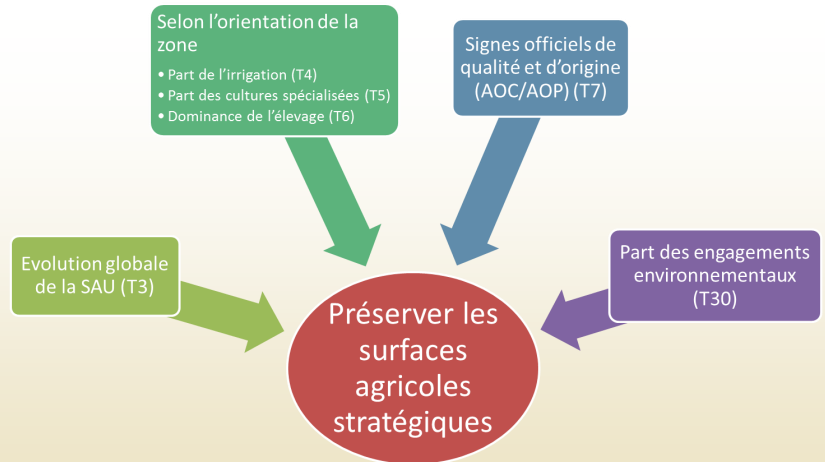
### Que faire ?

#### Dans le DOO :

- prescrire un diagnostic agricole préalable au PLU
- cartographier des limites à l'urbanisation et prescrire des zones agricoles inconstructibles...

#### En plus :

- mettre en place des zones de protection de type ZAP ou PAEN
- mettre en place une veille foncière via les opérateurs locaux (SAFER ou EPORA) et réaliser des interventions foncières...



Explication	Formule	Indicateur	Unité	Faible pression	Pression à surveiller	
					Forte pression	
La surface agricole est attribuée au siège de l'exploitation. Même si le nombre d'exploitations diminue, la SAU peut augmenter voire stagner en fonction de la taille des exploitations. Dans les secteurs en déprise ou en zone périurbaine, la SAU diminue pour laisser place à l'enfrichement ou à l'urbanisation.	(SAU 2010/ SAU 2000) - 1	T3	%	> 0%	[-8% - 0%]	< - 8%
Les surfaces irriguées disposent d'équipements et de niveaux de production supérieurs.	SAU irriguée 2010/ SAU 2010	T4	%	< 1%	[1% - 5%]	> 5%
Les cultures spécialisées apportent de la valeur ajoutée. Sur une petite surface en cultures spécialisées, il est possible de dégager un revenu équivalent à une plus grande surface en prairie par exemple.	Somme des surfaces RPG 2012 en culture principale arboriculture, fruits à coque, légumes et fleurs, vergers ou vignes / somme des surfaces RPG 2012	T5	%	< 0,2%	[0,2% - 0,5%]	> 0,5%
En terre d'élevage, les surfaces proches des sites d'élevage sont essentielles au fonctionnement de l'exploitation.	Nombre d'exploitations Bovins + Ovins + Polyculture – élevage 2010 / Nombre d'exploitations 2010	T6	%	< 40%	[40% - 70%]	> 70%
Les surfaces agricoles en aire d'appellation ont un potentiel de valeur ajoutée stratégique.	Nombre d'aires AOP ou AOC présentes / superficie de la zone * 100 000 ha	T7	Nombre/ 100 000 ha	< 1	[1 - 3]	> 3
Les surfaces avec engagement environnemental de la Politique Agricole Commune présente un intérêt écologique et une plus-value.	Somme des surfaces en PHAE et MAET 2012 / somme des surfaces RPG 2012	T30	%	< 10%	[10% - 30%]	> 30%

## Enjeu 4 : Favoriser l'extension des sites agricoles

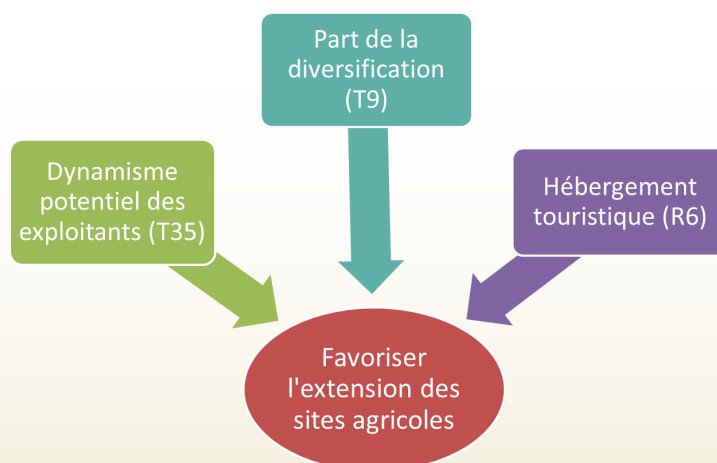
Le développement des sites agricoles ne doit pas être gêné par l'urbanisation ou participer au mitage.

### Que faire ?

#### Dans le DOO :

- prescrire des zones constructibles uniquement pour l'activité agricole
- identifier les bâtiments agricoles dans le PLU et restreindre le changement de destination seulement pour du bâti remarquable
- imposer un recul de plus de 100 m à l'urbanisation par rapport aux sites agricoles d'élevage ou en zone urbaine dans le PLU (Etude agriculture et forêt, Scot des Rives du Rhône, 2008)
- autoriser la construction de certains sites agricoles - hors bâtiment d'élevage par exemple - en zone inondable (Scot Rives du Rhône, 2012)...

**En plus :** accompagner l'insertion paysagère des bâtiments agricoles par une charte et du conseil (Scot Monts du Lyonnais, 2013)...

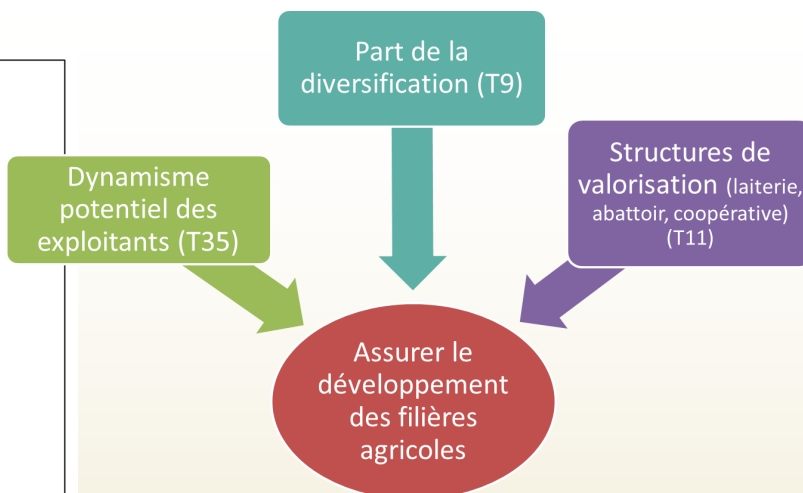
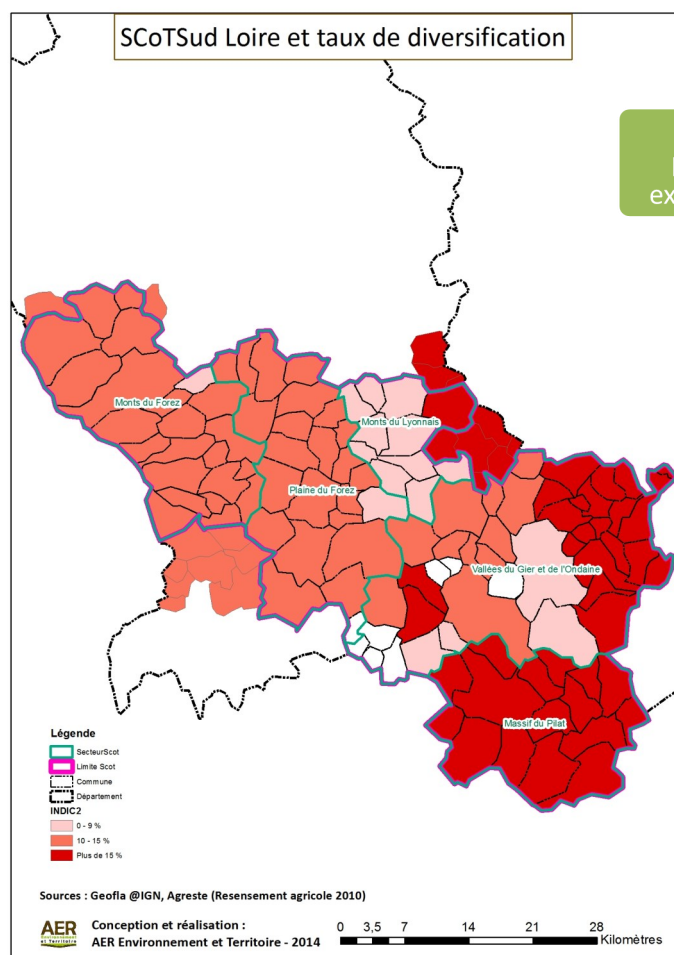


Explication	Formule	Indicateur	Unité	Faible pression	Pression à surveiller	
					Fort pression	Fort pression
On estime qu'un chef d'exploitation de moins de 40 ans dirige une exploitation en phase de croissance, susceptible de réaliser des investissements.	Part des chefs d'exploitations et coexploitants de moins de 40 ans 2010	T35	%	< 18%	[18% - 24%]	> 24%
Les exploitations diversifiées peuvent avoir besoin de locaux pour héberger, accueillir, transformer ou vendre sur leur exploitation.	Estimation à partir du nombre d'exploitations diversifiées / nombre d'exploitations par canton (indicateur approximatif)	T9	%	< 10%	[10% - 15%]	> 15%
Les exploitations situées dans des secteurs à forte fréquentation sont susceptibles de développer une activité de diversification. On évalue la fréquentation avec les structures d'accueil rapportée à la population.	Somme des chambres d'hôtels classés, emplacements de camping et résidences secondaires 2013 / Population 2009*1000	R6	Nombre / 1000 habitants	< 30	[30 - 80]	> 80



## Enjeu 5 : Assurer le développement des filières agricoles

Les structures agricoles d'amont ou d'aval doivent être prises en compte dans la planification urbaine.



### Que faire ?

#### Dans le DOO :

- anticiper le développement des structures agricoles d'amont ou d'aval dans la planification urbaine...

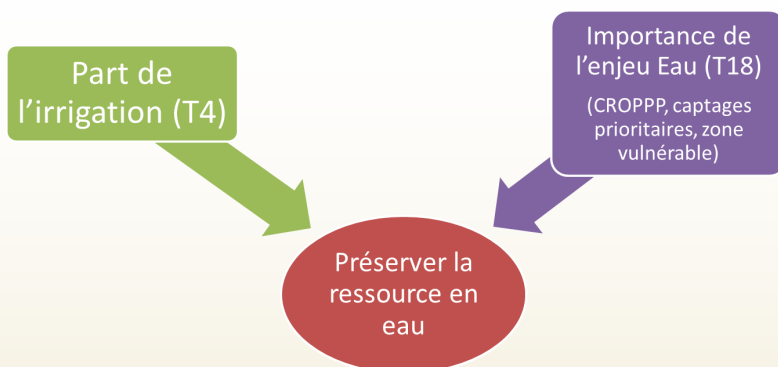
#### En plus :

- favoriser l'émergence et les compétences de filières existantes ou nouvelles (formation, recherche - développement)
- soutenir les structures agricoles d'amont et d'aval...

Explication	Formule	Indicateur	Unité	Pression à surveiller		
				Faible pression	Forte pression	
Les exploitations en croissance doivent être soutenues dans leur approvisionnement et l'écoulement de leur production.	Voir page 8	T35	Voir page 8			
La diversification peut nécessiter une organisation en filière.	Voir page 8	T9	Voir page 8			
La planification peut favoriser l'implantation de structures aval dans les zones où leur présence apparaît nécessaire.	Présence d'au moins une laiterie, un abattoir ou une coopérative agricole hors CUMA dans la zone	T11	OUI/ NON	NON	NON	OUI

## Enjeu 6 : Préserver la ressource en eau

L'activité agricole est susceptible, parmi d'autres, d'altérer la qualité de l'eau et d'entraîner des conflits entre usagers.



### Que faire ?

#### Dans le DOO :

- Prendre en compte l'adéquation entre les besoins et la ressource en eau en réglementant les activités consommatrices si nécessaire

#### En plus :

- promouvoir des mesures agri environnementales de réduction des intrants, de préservation des zones humides, de limitation du ruissellement par mise en place d'un couvert herbacé ou d'infrastructures agro écologiques...
- accompagner la rénovation des systèmes d'irrigation
- mettre en place un tarif préférentiel pour les usagers d'un code de bonnes pratiques...

Explication	Formule	Indicateur	Unité	Faible pression	Pression à surveiller	Fort pression
L'irrigation est parfois en concurrence avec les autres usages de l'eau.	Voir page 7	T4	Voir page 7			
Des zonages environnementaux existent autour de la Directive Cadre Eau. Leur présence signifie que la qualité de l'eau est à améliorer. L'agriculture a un rôle à jouer dans la prise en compte de la qualité de l'eau au travers de ses pratiques de fertilisation et de traitements phytosanitaires. Ainsi les surfaces toujours en herbe ou en agriculture biologique sont favorables à la qualité de la ressource en eau.	Nombre de zonages à enjeu Eau présents (CROPPP, captages prioritaires, zone vulnérable)	T18	Nombre	0	1	2 et plus

## Enjeu 7 : Maintenir la biodiversité

L'activité agricole favorise le maintien des corridors et des réservoirs de biodiversité.

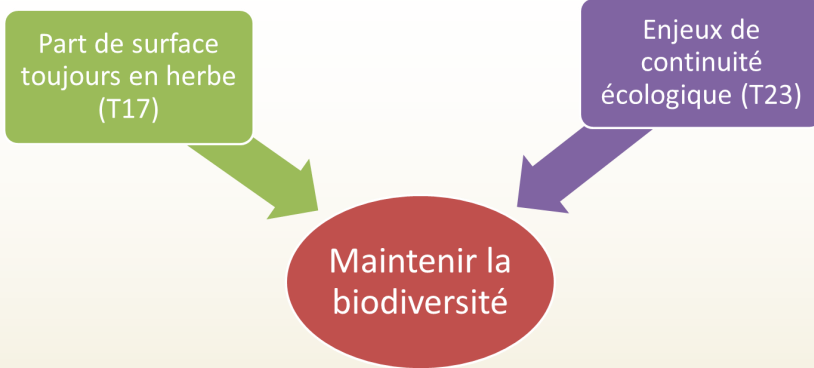
### Que faire ?

#### Dans le DOO :

- respecter les prescriptions du Schéma Régional de Cohérence Ecologique : cartographier des zones inconstructibles sur les composantes de la Trame Verte prioritaires
- recenser les haies et les mares dans le PLU
- inscrire des Espaces Boisés Classés dans le PLU...

#### En plus :

- promouvoir des mesures agri environnementales de préservation des espèces et des milieux : maintien des surfaces en herbe, limitation des intrants, entretien des haies, arbres isolés et mares...

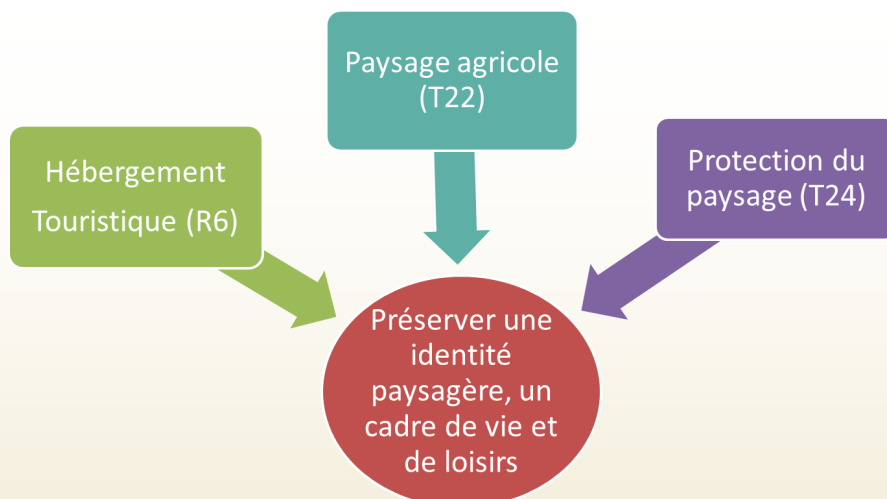


Explication	Formule	Indicateur	Unité	Faible pression	Pression à surveiller	Forte pression
Les surfaces toujours en herbe sont peu fertilisées et présentent un couvert permanent et diversifié, elles favorisent ainsi la biodiversité.	(STH 2010 /SAU 2010)	T17	hectares	>70%	[40%-70%]	<40%
L'agriculture a un rôle à jouer dans les composantes de la Trame Verte et Bleue soit sur la présence d'éléments paysagers ou de surface toujours en herbe favorable à la biodiversité, soit dans la prise en compte de cet enjeu dans ses pratiques de fertilisation et de traitements phytosanitaires.	Somme des corridors (axes) et réservoirs du SRCE par zone / (superficie de la zone / 10 000)  (indicateur subjectif)	T23	Nombre / 10 000 ha de la zone	< 0.5	[0.5- 3]	> 3

## Enjeu 8 : Préserver une identité paysagère

L'activité agricole génère un paysage attractif pour les habitants, les citadins voisins ou les touristes.

Les indicateurs prennent en compte la fréquentation, la qualité paysagère et l'impact de l'agriculture sur le paysage.



### Que faire ?

#### Dans le DOO :

- identifier et protéger les espaces remarquables et les espaces boisés classés à l'échelle du Scot et/ou du PLU
- maintenir le niveau d'activité agricole en protégeant le foncier
- rédiger une charte paysagère (Scot Sud Loire, 2013)

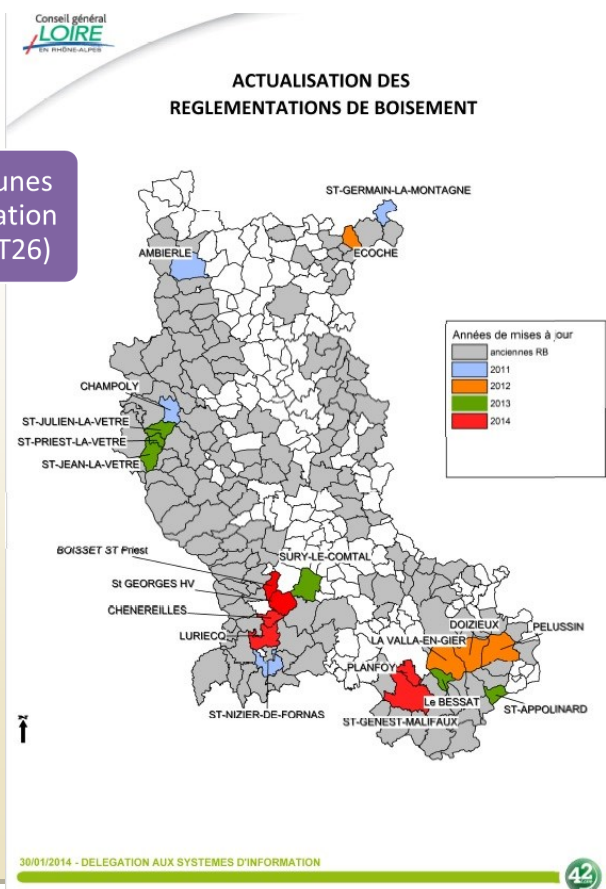
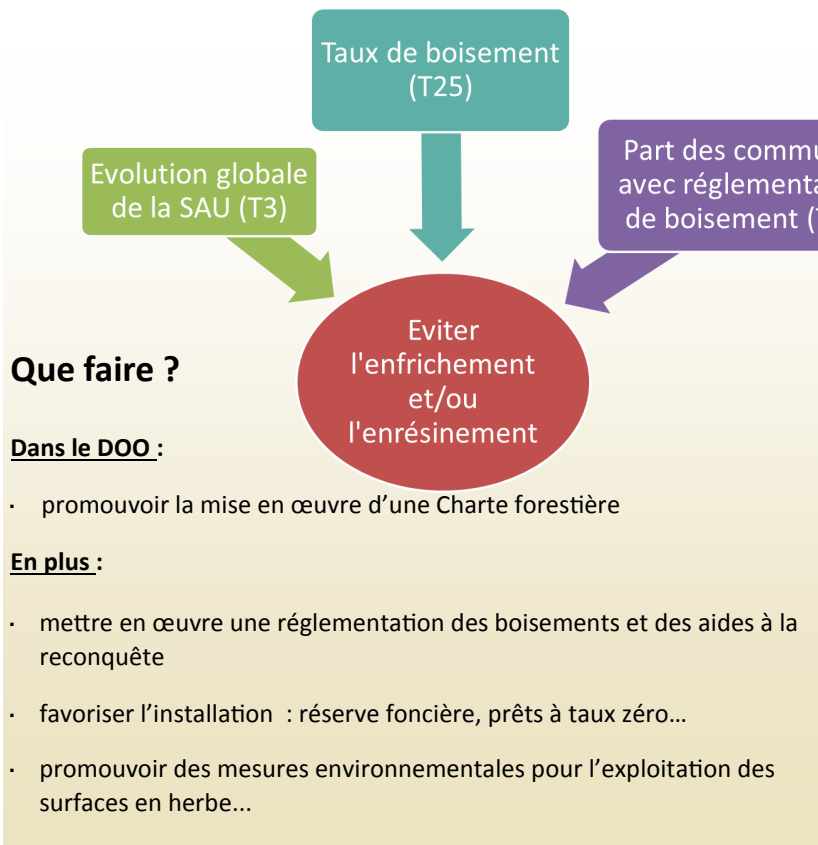
#### En plus :

- accompagner l'intégration paysagère des bâtiments agricoles (conseil , charte paysagère...)
- maintenir l'activité agricole en favorisant l'installation : prêts à taux zéro, réserve foncière...
- gérer l'accueil du public : distribution d'un guide de respect de l'activité agricole aux écoles et aux touristes
- favoriser les pratiques douces de loisirs (Scot Sud Loire, 2013)...

Explication	Formule	Indicateur	Unité	Faible pression	Pression à surveiller	Forte pression
Les secteurs fréquentés doivent prêter une attention particulière à la préservation de leur identité.	Voir page 8	R6	Voir page 8			
La présence de bocage, de cultures pérennes ou d'une mosaïque de cultures crée une qualité paysagère remarquable du point de vue de l'ouverture et de la diversité du paysage. La qualité de son entretien est aussi déterminant.	Présence d'un paysage agricole remarquable et niveau d'entretien (en déprise ou entretenu)	T22	Niveau intensité	NON	OUI EN DEPRISE	OUI ENTRETENU
L'existence de zonage réglementaire de protection du patrimoine naturel implique une forte valeur patrimoniale.	Somme des outils de protection (APPB, RB, RNN, RNR, sites inscrits ou classés)/ (superficie de la zone/ 10 000)	T24	Nombre / 10 000 ha de zone	< 0,5	[0,5- 1]	> 1

## Enjeu 9 : Eviter l'enfrichement et/ou l'enrésinement

Lorsque l'activité agricole diminue, l'enfrichement ou les plantations de résineux diminuent l'attractivité du paysage.



Explication	Formule	Indicateur	Unité	Pression à surveiller		
				Faible pression	Forte pression	
La surface agricole (SAU) est attribuée au siège de l'exploitation. Même si le nombre d'exploitations diminue, la SAU peut augmenter voire stagner en fonction de la taille des exploitations. Dans les secteurs en déprise ou en zone périurbaine, la SAU diminue pour laisser place à l'enfrichement ou à l'urbanisation.	$(SAU\ 2010/SAU\ 2000) - 1$	T3	%	> 0%	[- 8% à 0%]	< - 8%
Plus les secteurs sont boisés, plus l'agriculture est soumise à des contraintes d'exploitation (manque de foncier, perte de rendement et difficulté de circulation en lisière).	$(Surface\ boisée\ CLC\ 2006 / superficie\ de\ la\ zone)$	T25	%	< 30%	[30% - 50%]	> 50%
Les communes ayant souhaité avoir une réglementation de boisement craignent la fermeture des milieux par l'enrésinement.	Nombre communes avec réglementation / Nombre total communes	T26	%	< 30%	[30% - 40%]	> 40%

# Enjeu 10 : Gérer les risques naturels

L'activité agricole entretient des milieux ouverts capables de limiter les risques de feux de forêt et d'inondation.

Part du risque  
feux de forêt (T27)

Part du risque  
inondation (T28)

Gérer les  
risques naturels  
(surfaces et  
sites agricoles)



## Que faire ?

### Dans le DOO :

- mettre en place une distance tampon de 100 m entre le bâti et la forêt (Scot Rives du Rhône, 2012)

### En plus :

- maintenir l'activité agricole en favorisant l'installation ou la mise en place de mesures environnementales dans les secteurs en déprise ou ayant des risques d'érosion...
- promouvoir des mesures environnementales pour l'exploitation des surfaces en herbe en zone à risque d'inondation

Explication	Formule	Indicateur	Unité	Faible pression	Pression à surveiller	Forte pression
Le risque de feux de forêt peut être contrôlé en partie par la présence de zones agricoles qui constituent alors des zones tampons entre les habitations et la forêt.	Nombre de communes à risque feux de forêt / Nombre total communes de la zone	T27	%	< 15%	[15% - 30%]	> 30%
Les surfaces agricoles constituent des zones tampons favorables au contrôle du risque inondation.	Nombre de communes à risque inondation / Nombre total communes de la zone	T28	%	< 15%	[15% - 30%]	> 30%

### 3<sup>ème</sup> étape : Priorisation et territorialisation des enjeux

Nous avons identifié par zone les enjeux urbanistiques (U), agricoles (A) ou environnementaux (E) à retenir en fonction de la couleur des indicateurs (vert, jaune ou rouge).

Dès qu'au moins un indicateur est rouge, l'enjeu correspondant doit être retenu.

La priorisation des enjeux s'effectue en fonction de la concertation locale et des valeurs obtenues par les indicateurs plus ou moins proches des seuils. En effet, ces seuils sont estimés à dire

d'experts et doivent être adaptés au contexte local.

Des propositions d'actions à inscrire dans le DOO du Scot ou dans d'autres démarches sont présentées par enjeu dans l'encadré « Que faire ? »

Pour les enjeux où la pression se révèle la plus élevée et qui sont qualifiés dans le PADD, le document de planification devra transcrire des prescriptions dans le DOO ou des propositions adaptées.

#### Voici l'exemple de la zone des Monts du Pilat du SCOT Sud Loire

Pour chaque enjeu, les couleurs des indicateurs sont renseignées dans le tableau ci-contre. Sur la zone concernée, 7 enjeux sont à retenir et d'après les valeurs rencontrées, on peut prioriser les enjeux de cette façon :

Code-enjeu	Enjeux	Code-indic	Monts du Pilat
U1	Eviter l'étalement et la dispersion urbaine	D1	94%
		R1	0,7%
		R2	37%
		R7	1,6%
U2	Eviter l'enclavement des terres agricoles	T1	#DIV/0!
		R1	0,7%
		R2	37%
		T2	2,7%
A1	Préserver les surfaces agricoles stratégiques	T29	PEU DENSE
		T3	-6%
		T4	0%
		T5	0,1%
		T6	67%
A2	Favoriser l'extension des sites agricoles	T7	3,3%
		T30	36%
		T34	29,4%
A3	Assurer le développement des filières agricoles	T9	22%
		R6	10%
		T11	NON
E1	Préserver la ressource en eau	T4	0%
E2	Maintenir la biodiversité	T18	-
		T17	58%
E3	Préserver une identité paysagère, un cadre de vie et de loisirs	T23	2,9%
		R6	10%
		T22	NON EN DEPRISE
E4	Eviter l'enrichissement et/ou l'enrésinement	T24	0,65%
		T3	-6%
		T25	34%
E5	Gérer les risques naturels	T26	100%
		T27	56%
		T28	6%
		T34	0%

Code-enjeu	Enjeux	Monts du Pilat
A2	Favoriser l'extension des sites agricoles	1
A3	Assurer le développement des filières agricoles	1
E5	Gérer les risques naturels	1
A1	Préserver les surfaces agricoles stratégiques	2
E4	Eviter l'enrichissement et/ou l'enrésinement	2
U2	Eviter l'enclavement des terres agricoles	3
E3	Préserver une identité paysagère, un cadre de vie et de loisirs	3



## Signes et abréviations

AEP : Alimentation en Eau Potable

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

ARS : Agence Régionale de la Santé

BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière

CAB : Conversion à l'Agriculture Biologique

CLC : Corine Land Cover

CROPPP : Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes

DDT : Direction Départementale des Territoires

DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT

DPU : Droit de préemption urbain

EBC : Espace Boisé Classé

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

IGN : Institut Géographique National



65 boulevard Berthelot -  
CS 20484  
63013 Clermont-Ferrand

INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

MAB : Maintien en Agriculture Biologique

MAET : Mesure Agri Environnementale Territorialisée

MNT : Modèle Numérique de Terrain

PAEN : Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains

PDU : Plan de Déplacement Urbain

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PHAE : Prime Herbagère Agro-Environnementale

RPG : Registre Parcellaire Graphique

RB : Réserve biologique

RNN : Réserve naturelle nationale

RNR : Réserve naturelle régionale

PADD : Projet d'Aménagement et de développement Du-

table

SAB : Soutien à l'agriculture biologique

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SAU : Surface Agricole Utile

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SIC : Sites d'importance communautaire

SIG : Système d'Information Géographique

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

STEP : Station d'épuration

STH : Surface Toujours en Herbe

WMS : Web Map Service

ZAD : Zone d'Aménagement différé

ZAP : Zone Agricole Protégée

ZNIEFF1 : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1

Pour aller plus loin, la **Direction Départementale des Territoires de la Loire** met à votre disposition :

- ⇒ Un tableur de saisie des indicateurs (format Excel)
- ⇒ Une note méthodologique qui précise les différentes étapes et les indicateurs complémentaires.

Prenez contact au 04 77 43 31 51 auprès du pôle Etudes et planification du service Aménagement et planification.